

N° 5346⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

portant introduction d'un Code du Travail

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL

(21.1.2005)

Par lettre en date du 25 novembre 2004, réf. FB/GT/cb, le ministre du Travail et de l'Emploi a saisi pour avis notre chambre des amendements gouvernementaux au projet de loi No 5346 portant introduction d'un Code du travail.

Les amendements susénoncés ont pour but d'intégrer dans le Code du travail des dispositions légales qui, lors de la confection du projet de loi initial, ont été oubliées.

Notre chambre a l'honneur de vous communiquer qu'elle marque son accord aux amendements gouvernementaux susénoncés.

Pour le surplus, notre chambre renvoie à son avis initial du 19 novembre 2004 (A-32/2004) relatif au projet de loi portant introduction d'un Code du travail dans lequel elle a émis un certain nombre d'objections.

Luxembourg, le 21 janvier 2005

Pour la Chambre de Travail,

Le Directeur,
Marcel DETAILLE

Le Président,
Henri BOSSI

